



## **Un tribunal thurgovien oblige la «Neue Luzerner Zeitung» à publier un rectificatif**

Dans un conflit qui opposait la *Neue Luzerner Zeitung* au défenseur des animaux Erwin Kessler, le tribunal de district de Münchwilen a donné raison au second. Celui-ci reprochait au journal d'avoir écrit que les citations du Talmud qu'il avance pour s'opposer à l'abattage rituel sont fausses. Le journal devra reconnaître son erreur. Le tribunal a par contre jugé que les propos de la *NLZ* ne constituaient pas une atteinte à la personnalité, et a refusé d'octroyer au fondateur de l'Association contre les fabriques d'animaux une indemnité pour tort moral de 5000 francs. Celui-ci fera recours auprès du tribunal cantonal. (ATS)